

Direction de la Santé Publique
Sous-Direction de la Santé Environnementale et de la Prévention
Service Promotion de la Santé et Réduction des Risques

2026 DSP 25 DSOL - Subventions (406.000 euros) et conventions à 7 associations pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les difficultés sociales, sanitaires et d'addictions se présentent rarement de manière isolée. L'absence de logement stable, un état de santé dégradé et l'isolement social se conjuguent et éloignent durablement les personnes qui cumulent ces problèmes de toute perspective d'insertion, sociale comme professionnelle. Cet éloignement aggrave à son tour les difficultés initiales : plus il se prolonge, plus les freins à l'insertion se renforcent.

Les personnes usagères de drogues, addicts et/ou alcoolodépendantes comptent ainsi parmi les publics les plus exposés à ce cumul de fragilités. La prévalence des conduites addictives chez les personnes à la rue est nettement supérieure à celle observée en population générale. Ces conduites affectent lourdement la santé de personnes dont l'espérance de vie est déjà réduite par les conditions de vie précaires et l'expérience de la rue, et fragilisent leur accès et leur maintien dans l'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale, dans un contexte de forte saturation du dispositif.

La Ville de Paris est engagée de longue date aux côtés de ces personnes, au titre de sa politique de solidarité comme de sa politique de santé publique. Il s'agit tout à la fois de prévenir l'installation durable dans l'addiction et les conduites à risque associées, et de mobiliser l'ensemble des leviers municipaux au service de l'accès aux droits et à l'insertion. Cette action bénéficie aux allocataires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH) comme, plus largement, à l'ensemble des publics fragilisés.

Cette politique volontariste appelle toutefois des réponses adaptées à des parcours souvent complexes. C'est pourquoi la Ville s'appuie sur des associations, en capacité de mobiliser les ressources et des professionnels experts. Par la présente délibération, il vous est ainsi proposé de soutenir :

- Cinq associations portant des actions spécifiques de promotion de la santé et de réduction des risques qui s'adressent aux personnes usagères de drogues, addicts et alcoolodépendantes en grande précarité et qui sont conduites dans

des démarches d'aller-vers (maraudes et interventions au sein des structures d'hébergement). Certaines actions s'adressent également aux travailleurs sociaux qui accompagnent ces personnes. Il s'agit des associations ANPAA-Addictions France, Aux captifs la libération, Aurore, Groupe SOS Solidarités et Oppelia.

- Trois associations qui proposent des actions de remédiation sociale, de lutte contre l'isolement et d'insertion professionnelle pour ces mêmes publics : l'Association pour la Communication l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs (ACERMA), Aurore pour son établissement Siloë et l'association Gaia Paris.

L'**ANPAA**, appelée également Addictions France promeut la santé et la réduction des risques liés à la dépendance et aux conduites addictives des personnes en situation de précarité, par le développement de leurs connaissances relatives aux consommations de substances psychoactives et aux conduites addictives, en agissant favorablement pour leur santé. L'association organise des actions de sensibilisation pour les professionnel-le-s non spécialisé-e-s, autour de la réduction des risques liés à l'usage d'alcool notamment en CHRS et en structures d'insertion, afin d'y diffuser des pratiques probantes.

Aux captifs la Libération développe depuis 10 ans, via le programme Marcel Olivier, une démarche de réduction des risques liés à l'usage d'alcool dans des accueils de jours, avec l'intervention d'une psychologue-addictologue, un accueil spécifique, lieu de consommation d'alcool à moindre risque et le centre d'hébergement et de stabilisation Valgiros où les consommations sont autorisées et accompagnées.

L'association **Aurore** propose également aux personnes en situation de précarité présentant des addictions, dans le cadre de son centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues Ego, de travailler à restituer leur capacité d'agir positivement sur leur vie grâce l'organisation d'ateliers organisés dans une logique d'empowerment et d'intervention communautaire. Par son projet d'accueil de jour Itinérances, dédié aux jeunes en errance de 18-30 ans, **Aurore** a pour objectif principal de participer activement à la veille sociale parisienne auprès d'un public jeune en grande précarité et à la rue, exposé ou engagé dans des conduites à risques. Le service Itinérances propose également une ouverture sur le quartier afin d'engager une meilleure compréhension des citoyens voisins sur les problématiques du public à la rue et ce à travers des journées portes ouvertes et des événements festifs ponctuels.

Enfin, pour aller vers les personnes les plus éloignées qui ne fréquentent pas les structures, au plus proche de leurs lieux de sommeil, il vous est proposé de soutenir les associations **Aurore**, **Groupe SOS Solidarités** et **Oppelia** pour leurs maraudes spécialisées dans la réduction des risques auprès des grands précaires polyconsommateurs de produits psychoactifs présents dans l'espace public.

Ces maraudes ont lieu 7 jours sur 7 et permettent notamment, dans une démarche d'aller-vers :

- D'établir un contact avec les personnes en situation de rue, et notamment les femmes, pour réduire les risques liés à leur situation de vie et à leurs addictions,

- De faciliter l'accès des consommateurs de drogues aux structures médico-sociales, sociales et sanitaires, de premier recours ou spécialisées,
- De proposer de la médiation sociale, en rencontrant les riverains et commerçants afin de répondre à leurs demandes et questions soit lors d'interventions, soit sur signalements.

ACERMA propose des parcours d'insertion et de socialisation à des personnes souffrant d'addictions. Ces parcours reposent sur des ateliers mobilisant leurs compétences artistiques ou sportives et sur des accompagnements personnalisés vers la formation et l'emploi. Le projet permet à ces personnes, fragilisées par des vies chaotiques, de regagner confiance et une estime d'elles-mêmes, de récupérer leurs capacités neurocognitives, de développer leurs compétences psychosociales, de se doter d'outils de protection face aux comportements à risques, d'adhérer aux soins et de se maintenir dans leur logement ou hébergement, conditions nécessaires pour qu'elles puissent s'engager dans un processus de réinsertion durable.

Dans une démarche similaire, l'établissement Siloë géré par l'association **Aurore** accompagne des personnes en grande précarité (bénéficiaires des minimas sociaux ou sans revenu à l'admission), consommatrices de drogues dans l'accès à un hébergement et le maintien de celui-ci, dans l'accès et le recours aux soins, dans leurs démarches d'ouverture ou de rétablissement de leurs droits sociaux. Cet accompagnement contribue à la prévention des rechutes et de la désinsertion. Il vise à terme l'accès au logement social et à une insertion socio-professionnelle pérenne.

L'association Aurore anime également le projet interdépartemental d'encadrement de travailleurs-pairs, experts usagers de drogues du Nord-est Parisien comme dispositif d'insertion. Ce projet propose à des usagers, dont la situation est stabilisée, d'exercer en tant que travailleurs-pairs au sein de maraudes et structures de réduction des risques, et ainsi de développer des compétences valorisables sur le marché du travail. Le volet formation vise le développement des connaissances de base et de compétences sur les bonnes pratiques de la réduction des risques pour que les usagers bénéficiaires puissent intervenir auprès de leur communauté.

Enfin, l'association **Gaïa Paris**, au travers de son projet « Labofabrik », organise des ateliers et un espace de parole à destination des personnes vivant à la rue, afin de recréer du lien social. Ces activités incluent l'entourage familial et amical pour rompre l'isolement, et favorisent la reprise de confiance en soi.

Vous trouverez dans les fiches de présentation ci-jointes, des éléments d'informations complémentaires sur les activités des associations ainsi que sur leur situation financière.

En raison de l'intérêt que présentent ces actions pour les Parisien-ne-s concerné-e-s, je vous propose de m'autoriser à signer les conventions d'objectifs avec ces associations et d'accorder les subventions représentant un montant total de 406.000 euros au titre de l'année 2026, avec la répartition suivante :

- **ACERMA** pour son projet d'ateliers culturels Adultes Précarité : 11.000 euros ;

- **Aurore** : 165.000 euros répartis comme suit :
 - o 35.000 euros pour le centre Siloë ;
 - o 60.000 euros pour l'équipe mobile du CAARUD EGO - volet médiation ;
 - o 20.000 euros pour l'encadrement des travailleurs-pairs experts usagers de drogue du Nord-Est Parisien comme dispositif d'insertion ;
 - o 40.000 euros pour son projet « Action de communication - Ateliers - Formations avec les usagers de drogues précarisés » ;
 - o 10.000 euros pour son centre d'accueil de jour Itinérances ;
- **ANPAA** à travers son Comité parisien (ANPAA 75) : 50.000 euros répartis comme suit :
 - o 20.000 euros pour la Réduction des risques de conduites addictives de personnes en grande précarité ;
 - o 30.000 euros pour le déploiement de la Réduction des Risques et des dommages alcool en structure d'accueil ;
- **Aux Captifs, La Libération** pour son projet Marcel Olivier visant à améliorer la prise en charge des personnes SDF consommatrices : 50.000 euros
- **GAIA PARIS** pour son action « Labofabrik » - Renforcement du projet : 30.000 euros
- **Groupe SOS Solidarités** pour son projet de développement des maraudes du Kaléidoscope : 40.000 euros
- **Oppelia** pour ses maraudes de médiation sociale 10e, 18e et 19e arrondissements de Paris de sa structure Charonne : 60.000 euros

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris